
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 mars 2008 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur du Service des relations avec les citoyens, du greffe
et des services administratifs
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du
patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
M. André Olivier, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Secrétaire de l'arrondissement
M. Pierre Winner, Directeur de l'arrondissement par intérim

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 1 et elle fait lecture de l'invocation.

La présidente passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

10.01

CA08 16 0030

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait au point 40.04 de l'approbation d'un PIIA pour le 466 Outremont et avec l'ajout au même point d'une autorisation de démolition pour le 73-75 Fernhill sujet à l'émission d'une garantie bancaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

Période de questions du public

La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 19 h 15 à 20 h 12.

Monsieur Pierre Lacerte dépose un document concernant le commissaire au lobbying du Québec.

10.03

CA08 16 0031

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 4 FÉVRIER 2008

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2008, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA08 16 0032

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 18 FÉVRIER 2008

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2008, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA08 16 0033

APPROBATION DES MANDATS DES COMITÉS CONSULTATIFS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

De déterminer les mandats des comités consultatifs du conseil d'arrondissement, conformément aux règles de régie interne, comme suit :

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ARTS ET LA CULTURE

Poursuivre les démarches afin de créer un OBNL pour le Théâtre Outremont ;
Recommander des orientations en matière de préservation du patrimoine ;
Étudier les opportunités de développer l'art public sur le territoire de l'arrondissement ;

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES AÎNÉS

Observer et évaluer la situation des personnes âgées sur le territoire d'Outremont et proposer des solutions pour améliorer leur qualité de vie ;
Renseigner le conseil sur les besoins des aînés et faire des recommandations sur les services et les projets à mettre sur pied dans la mesure où ils sont de compétence d'arrondissement ;
Prendre connaissance de la perception des aînés par rapport aux services municipaux et faire les ajustements nécessaires.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SPORTS, LES LOISIRS ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

Collaborer à l'harmonisation et à la prestation de services dans les domaines du sport et du loisir pour les clientèles jeunesse, adolescente, famille, adulte et aînée ;
Formuler des recommandations en vue de l'implantation de projets d'aménagements et de la mise à niveau d'infrastructures à vocation sportive et de loisirs ;
Évaluer et proposer les grandes orientations en prévision de l'actualisation de la politique de reconnaissance des organismes de loisirs ;

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES RELATIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

Favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les différentes communautés ethniques, culturelles et religieuses sur le territoire ;
Multiplier les occasions de rapprochement entre les différentes communautés, notamment par l'intermédiaire des leaders d'opinion ;
Organiser des conférences, des ateliers et des séminaires sur les valeurs qui gouvernent chacune de ces communautés ;

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LE STATIONNEMENT

Analyse des requêtes de citoyens concernant la circulation et le stationnement ;
Étudier des moyens afin de sécuriser les abords des écoles ;
Examiner l'implantation de mesures d'atténuation de la circulation ;
Voir à l'intégration d'une piste cyclable sur le territoire ;

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Recommander tout projet ou idée permettant de favoriser un meilleur environnement dans l'arrondissement ;
Organiser et mettre en œuvre des outils de sensibilisation pour établir des partenariats visant l'augmentation du recyclage et la réduction de l'usage de l'automobile ;
Promouvoir toute initiative en faveur du recyclage et de l'environnement dans l'arrondissement ;
Signifier les enjeux et attentes en matière de gestion des matières résiduelles auprès des citoyens de l'arrondissement ;
Étudier la faisabilité d'implanter un marché bio permanent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA08 16 0034

ÉVÈNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE

ATTENDU QUE le 29 mars prochain, de 20 heures à 21 heures, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2008 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation) ;

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure ;

ATTENDU QUE cette initiative a entraîné en 2007 la réduction de 10 % de la demande d'électricité et de 25 000 tonnes d'émission de dioxyde de carbone, soit l'équivalent du retrait d'environ 50 000 automobiles des routes pour une heure ;

ATTENDU QU'en 2008, des villes de partout dans le monde participeront à l'événement, y compris Chicago, Copenhague, Sydney, Ottawa et Toronto ;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

De confirmer la participation de l'arrondissement d'Outremont à l'événement « Une heure pour la Terre 2008 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 29 mars prochain de 20 heures à 21 heures;

D'inviter la population de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15.01 1081867003

CA08 16 0035

APPROBATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES ET FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR ÉVALUER LES OFFRES REÇUES À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE AUX FINS DE LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE DE LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE DE CHAUSSÉE D'ASPHALTE, DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE SOUPLE ET DE RÉFECTION DE TROTTOIR, DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT

Attendu que dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, le conseil souhaite procéder à l'exécution de travaux de planage de chaussée d'asphalte, de reconstruction de chaussée souple et de réfection de trottoir, dans diverses rues de l'arrondissement;

Attendu que dans le cadre de ce projet, l'arrondissement devra prochainement lancer un appel d'offres par invitation qui portera sur des services professionnels en ingénierie;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres qui doit comprendre, outre le prix, un minimum de quatre critères d'évaluation, et prévoir le nombre maximal de points qui peut être attribué à une soumission eu égard à chacun des critères autres que le prix; ce nombre ne pouvant toutefois être supérieur à 30 sur un nombre total de 100 points;

Attendu qu'en vertu de cette disposition, le conseil doit également former un comité de sélection d'au moins trois membres, autres que des membres du conseil;

Attendu qu'il y a lieu d'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par le Service des travaux publics dans le cadre de l'appel d'offres par invitation;

Attendu qu'il y a également lieu de nommer les membres qui doivent former le comité de sélection aux fins de l'évaluation des offres reçues à la suite de cet appel d'offres.

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres élaboré par le Service des travaux publics dans le cadre de l'appel d'offres par invitation devant prochainement être lancé en ce qui a trait aux services professionnels en ingénierie requis dans le cadre du projet qui porte sur l'exécution de travaux de planage de chaussée d'asphalte, de reconstruction de chaussée souple et de réfection de trottoir, dans diverses rues de l'arrondissement;

De nommer les personnes suivantes comme membre du comité de sélection qui évaluera les offres reçues dans le cadre de cet appel d'offres :

- Monsieur Daniel Fleury, directeur du Service des travaux publics;
- Monsieur André Olivier, directeur du Service des loisirs et de la culture;
- Monsieur Pierre Chapuis, directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1081909002

CA08 16 0036

ACQUISITION PAR VOIE DE DONATION D'ARCHIVES DE M. ROBERT BLACHE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'accepter la donation par Madame Blache du fonds d'archives Robert Blache, et d'approuver le projet d'acte de donation préparé à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1083730001

CA08 16 0037

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 850 \$ AU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL POUR LA PRÉSENTATION DU GRAND PRIX QUI AURA LIEU LE 18 mars 2008

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'accorder une contribution financière de 850 \$ au Conseil des arts de Montréal pour la présentation du Grand Prix qui aura lieu le 18 mars 2008;

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Imputation	2008
2418-0010000-302718-01101-53201	850 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1082461005

CA08 16 0038

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT SUR LES EMBAUCHES ET LES DÉPARTS DES EMPLOYÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2008

La mairesse indique que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le directeur de l'arrondissement dépose, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par l'article 5 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3), la liste des personnes engagées au cours du mois de janvier 2008. Apparaît également sur cette liste le nom des personnes qui ont quitté leur emploi au cours de cette période.

30.01 1089916062

CA08 16 0039

REDDITION DE COMPTES - DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1ER JANVIER 2008 AU 21 FÉVRIER 2008 ET DES BONS DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2008 AU 15 FÉVRIER 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt des demandes de paiement au cours de la période s'étendant du 1er janvier 2008 au 21 février 2008 et des bons de commande pour la période du 1er janvier 2008 au 15 février 2008 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.02

CA08 16 0040

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Louis Moffatt donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* afin de majorer le taux horaire des parcomètres de l'avenue Van Horne de 1 \$ à 2 \$, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Louis Moffatt demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01

CA08 16 0041

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1104-14 INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le règlement 1104-14 intitulé *Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets* afin d'interdire que des contenants de déchets soient lancés, sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Nunes demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02

CA08 16 0042

ADOPTION DU RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT (AO-69)

Attendu qu'en vertu de l'article 144.4 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4), le comité exécutif dresse et soumet au conseil de la ville le programme des immobilisations visé à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) qui doit comprendre, à l'égard de chaque arrondissement, un programme des immobilisations;

Attendu qu'en vertu de l'article 146.1 de la Charte, le conseil de l'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville;

Attendu que lors de sa séance du 12 décembre 2007, tenue dans le cadre de son assemblée spéciale du 11 décembre 2007, le conseil de la ville a, par l'adoption de sa résolution CM07 0816, adopté le programme triennal des immobilisations de la ville qui comprend le programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'afin de pourvoir au financement de la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement, le conseil souhaite adopter un règlement d'emprunt;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2008, monsieur le conseiller Louis Moffatt a, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût ainsi que son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement* (AO-69).

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Marie Potvin

D'adopter le *Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement* (AO-69).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1082461002

CA08 16 0043

APPROBATION DE NEUF PROJETS EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION EN VERTU DU RÈGLEMENT 1176 PORTANT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.4 de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration ;

Attendu que lors de sa réunion du 7 février 2008, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'approuver neuf plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 1569, avenue Van Horne, 1291, avenue Van Horne, 19, avenue Glencoe, 75, avenue Fernhill, 69, avenue Fernhill; 81, avenue Fernhill; 126, avenue Duchastel; 816, avenue Pratt; 5192-5194-5196, avenue Durocher;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants qui ont respectivement pour objet :

- 1^o l'installation d'un nouvel affichage au 1569, avenue Van Horne;
- 2^o la modification de l'apparence extérieure de la façade et l'ajout d'un nouvel affichage au 1291, avenue Van Horne;
- 3^o l'agrandissement du bâtiment principal au 19, avenue Glencoe;
- 4^o la modification d'ouvertures et la conversion du bâtiment existant d'usage duplex en unifamilial au 73-75, avenue Fernhill;
- 5^o la construction d'un cottage jumelé au 69, avenue Fernhill;
- 6^o la construction d'un cottage isolé au 81, avenue Fernhill;
- 7^o l'agrandissement en cour arrière du bâtiment principal au 126, avenue Duchastel;
- 8^o l'agrandissement du bâtiment principal au 816, avenue Pratt;
- 9^o la création d'ouvertures et l'ajout d'un balcon au mur arrière du bâtiment sis au 5192-5194-5196 Avenue Durocher

Également, D'AUTORISER la demande de démolition relative au projet inscrit préparé par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les bâtiments accessoires et d'un ajout existant au mur latéral droit de la propriété sise aux 73-75, avenue Fernhill sujet à l'émission d'une garantie bancaire de 45 000\$;

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04

CA08 16 0044

DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE QUI PORTE SUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 483-485, AVENUE QUERBES

Attendu qu'en date du 14 décembre 2007, les copropriétaires indivis de l'immeuble situé au 483-485, avenue Querbes ont présenté une demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise à l'égard de cet immeuble;

Attendu que lors de sa réunion du 17 janvier 2008, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accorder cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise;

Attendu qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation a été publié dans l'édition du 31 janvier 2008 du journal L'Express d'Outremont.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'ACCORDER, sur la base des documents déposés et estampillés par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine le 14 décembre 2007, la demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise aux 483-485, avenue Querbes, conformément au règlement 1276 portant sur l'obtention d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1081899005

CA08 16 0045

**NOMINATION PERMANENTE AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
D'OUTREMONT**

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Claude B. Piquette

De nommer, conformément aux mesures transitoires prévues aux conditions et avantages des cadres de la ville, Monsieur Edison Ramirez au poste de chef de la division du service de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1083711001

Période de questions du public

La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 20 h 29 à 21 h 11

Monsieur William Morris dépose un document durant la deuxième période de questions.

Le conseiller Moffatt s'absente durant la deuxième période de questions.

70.01

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 12

70.02

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie CINQ-MARS
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France PAQUET
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2008.